

Le proviseur

Affaire suivie par :
Stéphan ANGLA

Tél : 05 62 31 69 00
Mél : 0650838h@ac-toulouse.fr

19 rue du collège
BP80027
65501 VIC-EN-BIGORRE CEDEX

Vic-en-Bigorre, le 20 mars 2024

Le proviseur

à

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
d'Administration du Collège

Objet : Conseil d'Administration du Collège.

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Jeudi 28 mars 2024 à 18h45

Visioconférence ou présentiel

Le lien pour participer à la réunion en visio :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/250190/creator/132169/hash/5a67e6573891c451d0540410110470c26a89f061>

Ordre du jour :

- Compte rendu conseil d'administration du 06 février 2024
- Compte financier 2023
- Convention
- ANV
- DM
- Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le proviseur
Stéphan ANGLA



PS : Les questions diverses devront être déposées 48 heures avant le Conseil, au plus tard au Secrétariat du Proviseur.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
COLLÈGE
DU MARDI 06 février 2024**

M. ANGLA, Proviseur et Président ouvre la séance à 18h15

Le quorum étant atteint, l'assemblée pourra délibérer valablement.

M WALAS accepte le secrétariat de séance.

Le compte rendu du conseil d'administration précédent (du 27/11/2023) est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est :

- Déclaration liminaire
- Compte-rendu du conseil d'administration du 27 novembre 2023
- Dotation horaire globale du collège 2024-2025
- Dotation horaire globale de la Segpa 2024-2025
- Candidature Internat d'excellence
- Convention AFEV
- Convention Ardemus
- Voyage
- Prélèvement sur les fonds de roulement
- Projets en cours (pour information)

Approbation de l'ordre du jour :

Résultats du vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE I – Déclaration liminaire

Mme STEMMELIN lit une déclaration liminaire informant des préoccupations du corps enseignant au sujet de la réforme du collège sur les groupes de niveau en sixième et en cinquième, en français et en mathématiques, et au sujet du futur accueil des élèves de CM2 au sein de la cité scolaire.

En réponse, M. ANGLA rappelle le contenu de la réforme du collège envisagée : des groupes de niveau sont prévus en français et en mathématiques en sixième et en cinquième, en respectant les horaires légaux consacrés à ces disciplines.

Ensuite, M. ANGLA explique le déroulement prévu de l'accueil des CM2 à la rentrée scolaire 2024 ou 2025, puis à terme des CM1, donc de tous les élèves du cycle 3. Il explique que leur fonctionnement sera à part : ils seront sous la responsabilité du directeur d'école, non sous celle du chef d'établissement de la cité scolaire. Une cour de récréation leur sera dédiée et le passage à la restauration se fera à 12h30. Ces élèves utiliseront les structures sportives de la commune, comme ils le font déjà actuellement, et n'impacteront pas le déroulement des cours d'EPS de la cité scolaire.

Un membre du CA pose la question suivante : les horaires des CM2 seront-ils décalés, notamment en raison de la circulation et du stationnement déjà difficiles aux abords de la cité scolaire aux heures de sortie des collégiens et lycéens ?

M. ANGLA répond que des travaux d'aménagement ne sont pas prévus car l'entrée a été refaite récemment. Toutefois, le chef d'établissement a déjà eu cette discussion avec Monsieur le Maire de Vic-en-Bigorre et a alerté ce dernier sur la situation. M. ANGLA rappelle également que les parents d'élèves doivent normalement se garer sur un parking prévu à cet effet.

RUBRIQUE II – Dotation horaire globale collège – création, suppression de postes et BMP

2 membres du conseil d'administration arrivent en cours de discussion.

M. ANGLA présente la dotation horaire globale reçue des services de l'inspection académique. Pour le collège, 556 élèves sont prévus dont 31 en Segpa.

612,5 heures sont allouées au collège, réparties en 567,5 heures postes, 38,5 HSA (Heures Supplémentaires Annualisées) et 6,5 IMP (Indemnités pour des Missions Particulières).

109 heures sont allouées à la Segpa, réparties en 102 heures postes et 7 HSA.

M. ANGLA indique qu'1 élève est pré-orienté pour la Segpa en sixième à la rentrée 2024.

Finalement, la dotation pour la Segpa a été revue à la baisse : 106,5 heures réparties en 102 heures postes et 4,5 HSA.

M. ANGLA présente les effectifs détaillés prévus à la rentrée 2024 : 132 élèves en sixième sur cinq divisions, 137 en cinquième sur cinq divisions, 140 en quatrième sur cinq divisions et 116 en troisième sur quatre divisions.

M. ANGLA présente la ventilation de la dotation horaire globale envisagée : il y a aura cinq divisions sur les niveaux sixième et cinquième mais sept groupes en sixième et sept en cinquième pour le français et les mathématiques. Par ailleurs, un dédoublement est prévu en sciences physiques et en SVT en sixième. Un dédoublement est également prévu sur les disciplines présentes au Diplôme National du Brevet en troisième.

Ensuite, M. ANGLA rappelle le principe de la section « bilangue », prévue par les textes seulement en sixième mais poursuivie au collège en cinquième et en quatrième l'an prochain.

Au vu des besoins de 606 heures, M. ANGLA présente les apports des enseignants titulaires de postes, les compléments de service donnés et reçus, ainsi que les BMP (Blocs de Moyens Provisoires).

Enfin, M. ANGLA met au vote une proposition de création et de suppression de postes et les BMP :

- 0 création de poste
- 0 suppression de poste
- BMP en lettres modernes, anglais, mathématiques et éducation musicale

Votes exprimés
sans réserves.

Pour : 13

Contre : 0
Abstention :6

RUBRIQUE III – Dotation horaire globale Segpa – création, suppression de postes et BMP

M. ANGLA fait remarquer que la dotation reçue fait apparaître 12 heures en moins par rapport à celle de l'an dernier.

Dans la ventilation proposée, 3 heures sont allouées à du soutien des élèves de Segpa (1 heure en mathématiques et 2 heures assurés par des professeurs des écoles).

Pour le reste, la ventilation respecte les horaires légaux prévus pour chaque discipline.

Ensuite, M. ANGLA explique que la totalité des heures d'ateliers du niveau quatrième ne sont pas dédoublées, choix effectué par l'ensemble des Segpa du département des Hautes-Pyrénées. Par ailleurs, tous les cours d'ateliers en troisième seront dédoublés.

M. ANGLA explique les conséquences sur les postes d'enseignants : actuellement, l'un des enseignants bénéficie d'une décharge de 11 heures en raison de sa responsabilité du PIAL Adour Madiran et du TER (Territoire Educatif Rural) Adour Madiran. L'an prochain, la décharge de 5 heures pour la responsabilité du TER disparaît, donc la décharge sera moindre. Cela entraîne un déséquilibre sur les apports et besoins à la rentrée 2024. Ainsi, M. ANGLA propose la suppression d'1 poste complet de professeur des écoles et la création d'1 BMP. M. ANGLA fait remarquer que ce BMP sera amené à être absorbé, à terme, par une enseignante de Segpa actuellement déchargée partiellement.

M. ANGLA met au vote la suppression d'1 poste complet de professeur des écoles et la création d'1 BMP.

Votes exprimés
sans réserves.

Pour :11
Contre :0
Abstention :8

RUBRIQUE IV – Candidature Internat d'excellence

M. ANGLA explique qu'un appel à projet a été réalisé par l'Education nationale, ciblant les établissements ruraux cette année. Le but est d'apporter de meilleures conditions de travail et d'hébergement aux élèves internes, ainsi que davantage d'actions culturelles, le tout financé par l'Education nationale.

M. ANGLA propose que le lycée professionnel soit l'établissement support du projet auquel seront rattachés le lycée général et le collège, en avançant comme argument que la plupart des internes sont scolarisés au lycée professionnel : 80 élèves contre 10 au lycée général et 10 au collège.

Une lettre d'intention a été déposée le 19 janvier 2024 et une réponse a été reçue le 1^{er} février, informant l'établissement que le dossier avait été pré-retenu. Le dossier final est à envoyer complet avant le 16 février 2024.

M. ANGLA explique que, comme la cité scolaire se situe en zone rurale, un cofinancement entré l'Etat et la région est possible.

M. DOUAT fait remarquer que l'internat est un critère d'attractivité pour la cité scolaire.

M. ANGLA met au vote la candidature au dispositif Internat d'excellence.

Votes exprimés

sans réserves.

Pour : 19

Contre :0

Abstention :0

RUBRIQUE V – Convention AFEV

M. ANGLA met au vote la venue de l'association AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) à travers des étudiants qui accompagnent les collégiens dans leur travail personnel et qui organisent divers activités et jeux sur le temps de pause méridienne le lundi et le mercredi.

Votes exprimés

sans réserves.

Pour : 19

Contre :0

Abstention :0

RUBRIQUE VI – Convention Ardemus

M. ANGLA met au vote la signature d'une convention pour le spectacle départemental des chorales des établissements des Hautes-Pyrénées le 30 mai 2024.

Votes exprimés

sans réserves.

Pour : 19

Contre :0

Abstention :0

RUBRIQUE VII – Voyage

M. ANGLA explique qu'un voyage n'a pas été mis au vote lors du dernier conseil d'administration. Il s'agit d'un voyage à San Sebastian le 21 juin 2024 pour lequel une participation des familles est demandée à hauteur de 20€.

Ce voyage a lieu le même jour que la rencontre rugby entre les sixièmes et les CM2 des écoles Adour-Madiran. Mme LARROUY propose d'inverser ce voyage avec celui des cinquièmes, prévu à une autre date.

Un membre du conseil d'administration quitte le conseil à 19h45.

M. ANGLA met au vote la participation des familles à hauteur de 20€ par élève à ce voyage.

Votes exprimés

sans réserves.

Pour : 18

Contre :0

Abstention :0

RUBRIQUE VIII – Prélèvement sur les fonds de roulement

M. ANGLA met au vote une autorisation de prélèvement sur les fonds de roulement de l'établissement, à hauteur de 1593€, pour l'achat d'un chalet démontable destiné à valoriser les initiatives de ventes des élèves, aussi bien sur le collège que sur les lycées général et professionnel.

Votes exprimés
sans réserves.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE IX – Projets en cours

M. ANGLA informe les membres du conseil de l'intégration d'un consortium Erasmus sur le département des Hautes-Pyrénées, en vue de créer des mobilités pour une vingtaine ou une trentaine d'élèves en Europe l'an prochain, plus particulièrement en Espagne : il s'agirait d'une semaine en immersion dans un établissement scolaire espagnol.

M. ANGLA informe ensuite les membres du conseil de la venue d'un architecte durant les vacances scolaires de février pour discuter de divers travaux envisagés sur la cité scolaire.

M. ANGLA informe enfin les membres du conseil du projet d'agencement de la pyramide lancé par le CVC (Conseil de la Vie des Collégiens). Ainsi, 11000€ vont être consacrés à l'achat de banquettes, de claustres, de chaises pour rendre plus convivial et agréable ce lieu inutilisé jusqu'à récemment. MM. ANGLA et DOUAT espèrent que tout sera prêt pour les portes ouvertes de la cité scolaire le 16 mars 2024. Au vu de l'investissement des élèves du CVC accompagnés par deux AED, un projet d'école a été ouvert (vacances d'hiver 2 jours et vacances d'été 2 jours) a été déposé pour financer et réaliser les projets du CVC (proposition de végétalisation d'un mur intérieur de la pyramide réalisé par le CVC), un projet pour végétaliser un mur intérieur sera en discussion à l'initiative du CVC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt cette séance à 19h58

Le Secrétaire de séance,
M. WALAS



Le Président,
M. ANGLA



Déclaration liminaire CA 6 février 2024

Monsieur le Proviseur, Monsieur le Principal Adjoint,

L'ensemble des personnels enseignants du collège PMF à Vic-en-Bigorre souhaite exprimer sa vive opposition à la constitution de groupes de niveau dans l'établissement. La nouvelle organisation imposée par le Ministère ne sera pas sans conséquences néfastes sur les élèves, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative.

Le regroupement des élèves les plus faibles, souvent issus des milieux défavorisés, ayant des troubles d'apprentissage ou étant décrocheurs, va à l'encontre de la mixité sociale et scolaire à laquelle nous sommes attachés, et il ne fera qu'accentuer la ségrégation. L'existence de groupes homogènes faibles va entraîner des conditions d'enseignement très difficiles pour les enseignants qui en auront la charge, sans garantir la progression des élèves ainsi répartis.

Pour les enseignants de français et de mathématiques, cela va entraîner à coup sûr une dégradation des conditions de travail :

- absence de formation prévue pour adapter leurs pratiques aux groupes les plus faibles ;
- répartition des services entravée en raison d'horaires en barettes totales de la 6e à la 3e sur les années à venir ;
- contrainte pour les enseignants de multiplier les niveaux ;
- progressions communes imposées qui vont à l'encontre de la liberté pédagogique ;
- groupes de niveau 3 de 30 élèves voire plus ;
- difficulté pour les professeurs de français et de mathématiques de pouvoir assurer les missions de professeur principal pour des classes dont ils ne connaîtront qu'une partie des élèves.

Aussi, pour l'ensemble des enseignants, on peut craindre une multiplication des compléments de service dans toutes les disciplines, en raison de l'utilisation de la marge d'autonomie allouée au financement de ces groupes, et cela au détriment des options et des dédoublements de classes.

Aux parents d'élèves, notamment des plus faibles, il faudra expliquer les décisions d'assignation de leurs enfants au groupe 1, ce qui n'ira pas sans générer des tensions voire des conflits avec certaines familles. Immanquablement, cet aspect viendra ternir la confiance envers le personnel enseignant du collège.

Il est largement avéré que les groupes de niveau constituent un non-sens pédagogique. A ce propos, nous rappelons qu'il y a deux ans, nous avons soutenu le projet cohésion Réussir Ensemble auprès de 2 classes de 3e de niveau hétérogène, ce qui aura permis d'amener les élèves d'une de ces deux classes à 100% de réussite au Diplôme National du Brevet.

Par ailleurs, nous nous étonnons de ne pas avoir été consultés sur l'arrivée des CM2 de l'école Pierre Guillard dans l'enceinte de l'établissement à la rentrée 2024. 5 de ces élèves relèvent du dispositif ULIS. Par qui seront-ils pris en charge ? En effet, le dispositif ULIS du collège a déjà un effectif de 19 élèves alors que les préconisations nationales sont de 10 et que les autres ULIS Collège du département sont bloquées à 14. Pourquoi est-ce différent chez nous ?

Les enseignants du Collège, représentés par leurs élus au CA.